

Des examinateurs, pour l'admission à l'école de Saint-Cyr, 1843

Nouvelles annales de mathématiques 1^{re} série, tome 2
(1843), p. 455-456

http://www.numdam.org/item?id=NAM_1843_1_2_455_2

© Nouvelles annales de mathématiques, 1843, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

DES EXAMINATEURS

Pour l'admission à l'école de Saint-Cyr, 1843.

On nous communique les observations suivantes.

« Le pouvoir confié à deux juges non responsables, de prononcer sans appel sur le sort, sur l'avenir d'une partie notable et d'élite de la jeunesse française, constituée sans doute une magistrature puissante, une juridiction redoutable. Cependant, et cela est digne de remarque, quoique l'esprit ombrageux du siècle réclame pour les intérêts les plus minimes un luxe de garanties de toute espèce, aucune défiance ne s'est encore publiquement manifestée au sujet de

ces opérations annuelles qui anéantissent souvent le but de tant de sacrifices, et viennent détruire l'espoir d'un grand nombre de familles.

» Cette sécurité insolite a sans doute sa source dans la confiance qu'inspire le personnel des examinateurs, hommes probes, éclairés, professeurs expérimentés. Il est à craindre qu'il n'en soit pas toujours ainsi, et déjà l'année 1843 présente pour les examens à Saint-Cyr deux tristes exceptions. L'une d'elles a déjà été signalée dans l'avant-dernier numéro des *Annales*; l'autre est relative à l'extrême faiblesse de l'instruction mathématique de l'un des professeurs chargés des examens, à Paris. Pour en parler, nous avons attendu la fin des examens, ne voulant pas augmenter les embarras de cet examinateur, homme de bonne réputation et, dit-on, d'une piété distinguée; ces qualités, louables partout, précieuses dans un juge, sont malheureusement insuffisantes dans un examinateur. Une condition essentielle, à laquelle rien ne peut suppléer, c'est d'être au courant des matières de l'examen; de parler et de comprendre la langue des candidats, de leur être supérieur en connaissances, ou, du moins, de ne jamais se montrer inférieur à ceux qu'on refuse d'admettre. Cette condition a-t-elle été remplie par l'examineur dont nous parlons? — Toutes les personnes capables d'en juger, et qui ont assisté à ses examens, savent à quoi s'en tenir. Il n'y a dans tout Paris qu'une voix à cet égard.

» Le désir de devenir *examineur* a pu égarer ce professeur sur son mérite scientifique, mais ce serait lui rendre à lui-même un fort mauvais service et agir contre les intérêts du public, que de l'entretenir dans son illusion. La mission d'un examinateur est grave, et elle exige une vocation spéciale, sans laquelle on ne doit pas en accepter la responsabilité. »
